



Agenda



Découverte des forêts de votre commune 10 h 00, Marais Rouge (rte des Montagnes) Sur inscription (max. 25 personnes) Org. : Commune & Parc Jura Vaudois	Samedi 22 septembre
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 23 septembre
Contes d'Automne 12 h 00, Bibliothèque communale, CCM, Arzier	Mercredi 10 octobre
Conférence de M. Martin d'Ambulances-service , 14 h 00, CCM, local des aînés Org. : Soleil d'Automne	Mardi 30 octobre
Nuit du conte 19 h 00, Bibliothèque communale, CCM, Arzier	Vendredi 9 novembre
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 19 novembre
Conférence de M. Georges Meynet sur l'astronomie , 16 h 00, CCM, local des aînés Org.: Soleil d'Autome	Jedi 22 novembre
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 25 novembre
Fenêtres de l'Avent	Du 1er au 24 décembre
Distribution des sapins de Noël (sur commande uniquement) 13 h 00 à 17 h 00, Déchetterie communale	Samedi 1er décembre
Conseil communal 19 h 00, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 3 décembre

EDITORIAL

Rien ne se gagne, rien ne se perd, tout se transforme !
Mais à quel prix ?

Le principe de financement de la gestion des déchets imposé par les articles 2,32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) veut que les communes soient tenues de couvrir la totalité des frais liés aux déchets urbains par des taxes et que le dispositif de financement doive au moins comprendre une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets.

La commune d'Arzier - Le Muids applique ce principe depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les communes vaudoises ont introduit cet instrument dans leur règlement sur la gestion des déchets dès le 1^{er} janvier 2017.

A titre d'information, pour notre commune, 1'316,95 tonnes de déchets ont été récoltées en 2017 qui représentent CHF 444'174.- de charges pour CHF 362'950.- de recettes. Le taux de couverture pour la totalité atteint 85,59 % pour 2017 contre 76,7% en 2016 grâce à une gestion rigoureuse et à l'implication de nos citoyens qui, dans un esprit éco-responsable, appliquent au mieux le principe de causalité, qui veut que c'est au détenteur des déchets qu'il appartient de prendre en charge le coût de leur élimination et non, par exemple, au contribuable.

Toutefois, cette évolution favorable ne suffit toujours pas à atteindre l'objectif fixé par la loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1997 ! C'est pourquoi la municipalité a dû adapter la taxe de base dans sa directive communale relative à la gestion des déchets, tenant compte des paramètres spécifiques de notre commune très étendue impliquant un nombre important de points de collecte pour lesquels une réflexion est en cours, en vue d'une rationalisation, afin de réduire au maximum les coûts d'exploitation tout en maintenant un service de qualité pour tous.

Nous avons également à régler la problématique des déchets verts et organiques (déchets de cuisine) pour lesquels nous ne bénéficions d'aucune rétrocession. Geste écologique qui peut être maîtrisé par notre discipline à respecter scrupuleusement le tri de ces déchets comme nous le faisons pour les autres matières recyclables ou non. Effectivement, le coût de traitement de déchets organiques souillés par des matières non conformes (sacs plastiques, pots de fleurs, métaux, etc) est si élevé que les entreprises qui nous les traitent peuvent nous les refuser.

Respecter la directive communale relative à la gestion des déchets, c'est tendre vers une couverture à 100% des coûts d'élimination et de gestion de nos déchets.

Christian Dugon, Municipal

Conseil communal du 25 juin 2018

Préavis municipal n° 06/2018:

Rapport de gestion 2017
- **Accepté**

Préavis municipal n°07/2018:

Rapport des comptes 2017
- **Accepté**

Préavis municipal n°08/2018:

Demande de crédit de CHF 37'200.– pour l'étude préliminaire concernant le réaménagement et la réouverture de la Rue du Village

- **Accepté**

Préavis municipal n°09/2018:

Demande de crédit de CHF 29'000.– pour la transformation des bureaux du Centre Communal d'Entretien (CCE)

- **Accepté**

Conseil communal du 2 juillet 2018

Préavis municipal n°10/2018:

Demande de crédit de CHF 29'000'000.– pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids

- **Accepté**

Conseil communal du 10 septembre 2018

Préavis municipal n° 11/2018:

Demande de crédit de CHF 72'500.– pour l'achat d'une char-geuse destinée à la déchetterie et aux services communaux

Préavis municipal n°12/2018:

Arrêté d'imposition communal pour l'année 2019

Connaissez-vous...la cantine communale ?

Depuis la rentrée, la cantine communale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour accueillir vos enfants pendant la pause de midi.

Pour tous renseignements ou inscriptions, n'hésitez pas à contacter la responsable Mme Hauser au 079 / 177 46 16 ou par mail à : cantine@arzier.ch.

Madame Gaëlle Hauser et
Madame Miljana Djordjevic



Le Service des constructions déménage...

Entre le 23 et le 31 octobre 2018, le service des constructions déménagera au Centre Communal d'Entretien, Route des Montagnes 2 à Arzier afin de regrouper tous les services administratifs des infrastructures.

Dès le 1er novembre 2018, pour toutes questions ou rendez-vous, nous vous remercions de bien vouloir contacter directement le service au 022 / 366 87 81 ou par e-mail à : constructions@arzier.ch.

Les dossiers à l'enquête seront toujours à disposition à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et le lundi de 17 h 00 à 19 h 00.

Le lundi soir, une permanence sera assurée pour les questions sur les dossiers de constructions.



Comment bien gérer nos déchets ?

Les déchets sont d'abord une ressource

Valorisation des déchets

En raison de l'augmentation croissante du volume des déchets, il est aujourd'hui devenu primordial de les trier, puis de pouvoir recycler tous ceux qui peuvent l'être. Parmi les méthodes les plus courantes, citons:

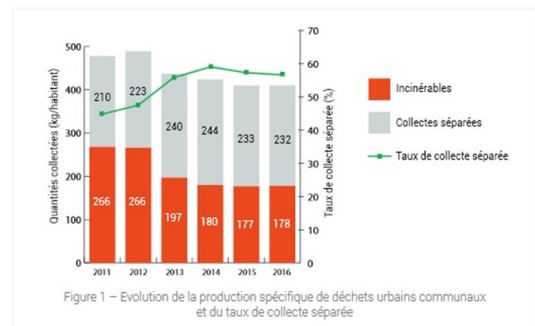
- Le compostage des déchets verts
- La refonte des métaux ferreux et non ferreux (alu)
- La fabrication de bouteilles en verre recyclé
- La fabrication de papier recyclé et de plastiques recyclés (PET, PE, etc)
- La réutilisation de composants (appareils électriques et électroniques)
- Le recyclage des matériaux de démolition
- Le recyclage des déchets de bois,

La proportion des déchets recyclés a fortement augmenté dans le canton de Vaud depuis le début des années 90. 232 déchetteries ont été réalisées à ce jour, ce qui porte à 334 le nombre des communes équipées.

En tenant compte des autres communes disposant d'une organisation différente de la collecte séparée des déchets recyclables (ramassage porte-à-porte ou autre), le Canton de Vaud compte 348 communes qui disposent d'un système adéquat. Ainsi 95% des vaudois disposent d'un système de collecte des déchets à proximité de leur domicile.

Recyclage et élimination des déchets urbains des communes et des entreprises

Année	Déchets recyclés	Déchets incinérés
1990	15%	85%
2000	42%	58%
2010	43%	57%
2015	57%	43%
2020 (objectif)	60%	40%



Entre 2011 et 2016, la quantité d'incinérables (ordures ménagères et encombrants) collectés dans les communes a baissé de 27%, alors que celle des recyclables (bio déchets, papier-carton, verre et métaux) a cru de 19%. Les objectifs fixés pour l'horizon 2020 par la planification cantonale sont d'ores et déjà atteints pour la production d'incinérables par habitant (243 kg/hab. et par an) et près de l'être pour le taux de recyclage, 60%.

Toutefois, cette évolution favorable s'est accompagnée d'effets négatifs, avec une dégradation de la discipline de tri et de la qualité des déchets collectés séparément en vue d'être recyclés.

En effet, avant l'introduction de la taxe au sac, le tri visait essentiellement à recycler les matériaux et à économiser les matières premières, en parfaite correspondance avec les priorités fixées à l'échelle nationale. Depuis, le geste est aussi souvent motivé par la volonté de limiter au maximum l'utilisation des sacs taxés, avec pour conséquence le dépôt de corps étrangers dans les matériaux destinés au recyclage.

Ce phénomène affecte particulièrement les bios déchets ménagers, qui contiennent fréquemment une part de plastiques et d'autres indésirables entravant ainsi leur traitement et nuisant à leur remise comme engrais ou compost obtenus.

(Informations tirées des recommandations du département de la DGE. Vd.ch)



Déchetterie communale



Horaire d'été du 1er avril au 31 octobre

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

Horaire d'hiver du 1er novembre au 31 mars

Mercredi : 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00
Samedi: 13 h 00 à 17 h 00

Avis aux propriétaires concernés Plantes exotiques envahissantes

Introduites de manière accidentelle ou échappées des jardins, les plantes exotiques envahissantes, appelées aussi néophytes envahissantes, profitent de l'absence de compétition ou de prédateurs pour se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Elles représentent aujourd'hui une menace importante pour la biodiversité et causent des dommages parfois conséquents à la santé publique (allergies, brûlures), à la sécurité (dégâts aux ouvrages, érosion, déstabilisation de berges) et à l'économie (pertes de rendement agricole, augmentation des coûts d'entretien).

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes est reconnue comme une priorité par la Confédération et par le Canton de Vaud. Elle constitue une responsabilité collective qui implique les services de l'Etat, les Communes et les particuliers, aussi bien pour les dommages causés que vis-à-vis de la diffusion de ces espèces sur le territoire.

Sur mandat de la Direction Générale de l'Environnement – Division Biodiversité et Paysage (DGE – BIODIV), un inventaire des foyers de néophytes envahissantes a été mené en 2015 sur le territoire communal. Un plan d'actions régional a été élaboré en 2016. Il contient des objectifs et des recommandations pour lutter contre ces espèces problématiques. Il décrit également les moyens techniques de lutte les plus appropriés.

En ce qui concerne le territoire d'Arzier-Le Muids, la problématique se concentre principalement sur six espèces envahissantes: le Buddleia, le Laurier-Cerise, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia, le Solidage d'Amérique et le Sumac. Les fiches de ces espèces sont à votre disposition sur notre site internet.

Retrouvez de plus amples informations sur les néophytes envahissantes sur le site internet www.infoflora.ch :

- [Page générale sur les néophytes](#)
- [Listes et fiches d'information - Liste noire et liste d'observation](#)

Il n'existe actuellement aucune obligation de lutte contre les plantes envahissantes, excepté pour l'ambrosie. Il est néanmoins de la responsabilité de chacun de limiter la propagation de ces espèces problématiques ainsi que les dommages causés. Si votre parcelle est concernée par la présence d'un foyer d'une de ces espèces, nous vous invitons à suivre, par ordre de priorité, les recommandations suivantes :

1. Éviter toute dissémination : éviter que la plante ne graine et ne se ressème, en coupant les fleurs fanées (p. ex. Solidage, Buddleia), ne pas mettre les déchets de plante au compost (p. ex. Renouée du Japon) ;
2. Contenir le développement du foyer : limiter le développement de la plante par un entretien régulier ;
3. Éliminer ou remplacer la plante par une espèce indigène.

Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter l'Administration Communale au 022 / 366 87 78 et y déposer une demande de rendez-vous. Nos employés communaux, MM. Domingos Ganço Mendes et Sébastien Petit, reprendront contact avec vous pour vous conseiller sur cette thématique.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

La Municipalité



**Laurier-Cerise
= Laurelle**



Buddleia de David



**Ambrosie à
feuilles
d'armoise**



Avis aux propriétaires de chiens

**Il est bon de rappeler quelques points essentiels de notre Règlement de police
que les propriétaires de chiens doivent respecter.**

Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de troubler l'ordre et la tranquillité publics, d'importuner autrui, de porter atteinte à la sécurité publique ou d'autrui ou de créer un danger pour la circulation.

Il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, et plus particulièrement dans les jardins, les parcs publics ou les terrains de sport.

La présence de chiens, même tenus en laisse est interdite dans les cultures et les prairies.

Les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher ceux-ci de souiller les voies publiques et les propriétés privées, les parcs et promenades, places de sport, vasques, bacs, jardinières, espaces verts et décorations florales.

Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au Greffe communal dans les 15 jours qui suivent leur acquisition. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire.

Tout détenteur d'un chien doit être en mesure de le maîtriser à tout moment par la voix ou le geste. A défaut, le chien doit être tenu en laisse ou être empêché de quitter les abords de l'habitation de son détenteur.

Personnel communal



Georges Sublet, collaborateur au service des eaux a pris sa retraite en août dernier. Nous le remercions pour toutes ses années au service de la commune et lui souhaitons une merveilleuse retraite ! Georges, nous attendons avec impatience des cartes postales de tes périples en train.

La Municipalité a nommé **Marcel Vaucher** au service des eaux. Vous le connaissez sûrement, cela fait de nombreuses années qu'il travaille pour la commune où il a débuté au service forestier puis au service des espaces verts !



Nous souhaitons la bienvenue à **Guillaume Obez** !
Nouveau collaborateur au service des infrastructures.



Carte journalière CFF à CHF 45.- Disponibilité: www.arzier.ch
Réservation: 022 / 366 87 87



Bibliothèque communale

Les bibliothécaires vous accueillent les lundis, mardis et jeudis de 15 h 00 à 18 h 30 (sauf vacances scolaires) au rez du Centre Communal Multifonctions (CCM), Rue du Village 30 à Arzier
Tél. 022 / 366 27 11 ou e-mail: bibliotheque@arzier.ch

Cette année La Nuit du Conte sera Multicolore !

Venez écouter des histoires sorties
de nos pots de couleur

Le vendredi 9 novembre 2018 à 19h00

A la bibliothèque d'Arzier-Le Muids (CCM)

Après que vos oreilles aient dégusté les contes, vos papilles
pourront se laisser surprendre par quelques mets colorés

Hey !!!
Voilà venu le temps des contes
d'automne !
Ils auront lieu

Le mercredi
10 octobre 2018 à 12h00
À la bibliothèque
d'Arzier-Le Muids
(CCM)

Comme d'habitude, pensez à
prendre un pique-nique,
nous mangerons tous ensemble
avant d'écouter les histoires !

Y étiez-vous à la Fête des enfants ?

Grâce à l'implication d'un petit nombre de bénévoles, la fête des enfants 2018 a pu avoir lieu, a été magnifique et a eu un beau succès. Malheureusement, nous cherchons toujours des bénévoles pour l'année prochaine!

Si vous êtes intéressés à faire perdurer cette fête tant appréciée par les enfants, les parents et toute la population, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : louise.schweizer@arzier.ch



Comme d'habitude, le lâcher de ballons a rencontré un grand succès, et nous avons eu le plaisir de recevoir des cartes qui proviennent de plus ou moins loin d'Arzier.....

Les 3 premiers enfants dont le ballon a volé le plus loin peuvent venir retirer un prix à l'Administration communale.

1. **Julie Caluwé à Padoue, Italie**
2. **Mathilde Flück à San Nazzaro Dei Burgundi, Italie**
3. **Léo Kernen à Pointe de Pormenaz Passy, France**
4. **Loana Pasquier à Désert de Platé, France**
5. **Angela Mariana Da Silva Cruz à Seynod, France**
6. **Mathilde Flück à Arâches, France**
7. **Laeticia La Ferla à Frangy, France**
8. **Veda Pasquier à St-Jeoire, France**
9. **Manon Weinmann à Viuz-en-Sallaz, France**
10. **Daniel Croz à Viuz-en-Sallaz, France**
11. **Kelowna Roux à Jussy, Genève**
12. **Enes Sartoretti à Meinier, Genève**
13. **Elliott Vout à Coppet, Vaud**

Y étiez-vous à la Fête de la Fontaine?

Magnifique fête remise aux goûts du jour grâce à la société de développement d'Arzier-Le Muids, avec le soutien de la Commune.

Là aussi la recherche de nouveaux bénévoles est active et nécessaire, alors si vous avez envie de participer à la vie villageoise, de passer un moment derrière le bar ou alors d'aider à monter, à préparer etc.. n'hésitez pas à contacter Mme Natacha Ruffet au 022 / 366 49 03



Y étiez-vous à la Sortie du Conseil Communal?



Magnifique visite du barrage d'Emosson organisée par le Président du conseil communal et son bureau.

Merci pour cette belle journée!



Y étiez-vous à la Fête Nationale ?



Un grand MERCI
à toutes nos sociétés locales pour
la tenue des stands!





La commune d'Arzier-Le Muids, en collaboration avec le Parc Jura vaudois, vous transmet une



Invitation à la
« Découverte des forêts de votre commune »



le 22 septembre 2018

Rendez-vous au parking du Marais Rouge (rte des Montagnes) à 10h00

Dans le cadre des activités de sensibilisation du Parc Jura vaudois, la Municipalité vous propose de participer à une petite escapade d'une heure environ à la découverte des forêts de votre commune. Cette balade, guidée par le garde forestier, vous permettra notamment de mieux comprendre les objectifs de gestion cachés derrière les interventions forestières. Elle se conclura par un verre de l'amitié offert par la Municipalité.



Cette visite sera aussi l'occasion de rencontrer les gestionnaires de vos forêts et de découvrir la parcelle candidate au Sylvotrophée 2017, concours amical visant à valoriser la multifonctionnalité des forêts. À cette occasion, la parcelle présentée a été le coup de cœur des jurés usagers et élue « paradis des promeneurs ».

Qui gère la forêt ? Pourquoi couper cet arbre ? Pourquoi du bois mort au sol ? Comment va évoluer notre forêt ? Quels services me rend la forêt ? Quels sont les objectifs de la commune ? Autant de questions qui trouveront réponse lors de cette balade !

Détails et inscription

Le niveau de la balade est accessible à chacun et aucun équipement particulier n'est requis (adapté aux conditions météorologiques du jour).

Le nombre de participants est fixé à 25 maximum (les 25 premières inscriptions seront prises en compte). Merci de vous inscrire avant le 19 septembre.

Par téléphone au 022.366.87.87 ou par e-mail à commune@arzier.ch en indiquant le nombre de participants.



Bienvenue au Jardin Malin !

Un jardin en permaculture collectif et participatif

Venez y jardiner régulièrement

Ou occasionnellement participer à un atelier thématique

Plantez, puis récoltez ce que la terre produit

Entouré et guidé par une équipe sympa

Qui prend soin de l'humain, grand et petit

L'association le Jardin Malin vous invite **le jeudi 13 septembre à 20h à la petite salle du collège de Le Muids pour une séance d'information.**

Suivie du 1^{er} atelier pratique le 29 septembre

Contact et informations : www.jardinmalin.ch ou tél : 079.478.26.11

NOUVEAU AUTOMNE 2018

“ THEATRE DES P'TITS BINO ”

Pour enfants de 5 à 11 ans

MODULES de 10 séances avec un spectacle de fin de saison

- 1 Automne (fin octobre, novembre, décembre, janvier)
- 2 Hiver (janvier, février, mars, avril)

Dates et lieu : les mardis en fin d'après-midi, à l'Ancien Collège du Muids

Buts :

1. Enseigner comment on monte un spectacle de a à z en partant de quelques idées du groupe,
2. Faire participer les enfants dans l'élaboration du scénario,
3. Leur enseigner à travailler en groupe, à faire partie du groupe et à penser pour le groupe,
4. Faire en sorte que l'enfant ait du plaisir en choisissant dans quel(s) domaine(s) d'expression il se réalisera ; qu'il trouve dans le groupe le rôle qui convient à son tempérament et à ses envies,
5. Faire découvrir à chacun ses aptitudes et qualités par rapport à lui-même, en expérimentant toutes les facettes d'une comédie musicale (dialogues, chants, mimes, danses),
6. Enseigner à l'enfant le sens critique, c'est-à-dire : accepter d'être jugé dans son rôle par les autres et de juger les autres en ayant comme seul but l'amélioration des prestations de chacun pour un meilleur spectacle,
7. Réaliser un petit spectacle de comédie musicale d'environ 20 à 30 minutes à présenter aux parents, amis et habitants de la commune.

Tarif : chf 300.- par module

Inscription et renseignements : Eric Strobino, eric@binokyo.ch, 079 660 92 77



MERCREDI - ARZIER
NOUVEAU
COURS DE FITNESS
STRONG BY ZUMBA
19H30 À 20H30

STRONG
BY ZUMBA™

HIGH INTENSITY INTERVAL TRAINING
REMISE EN FORME - PERFORMANCE
DÉPASSEMENT DE SOIS - RÉSULTATS VISIBLES

Gérald 079 544 44 98 - www.spicedanse.ch
Salle de Commune - rte du Village 22 - Arzier

★ **spiceDANSE**



Eveil à la foi, Catéchèse :
c'est le moment d'inscrire votre enfant !

Vos contacts dans le village :

Béatrice Puton 078 209 89 01
beatrice.puton@gmail.com (pour les 1- 2P)

Gaby Thiel 077 418 15 05
gabrielle.thiel@gmail.com (pour les 3 - 4P)

Céline Vernet 078 621 82 19
celinevernet@yahoo.com

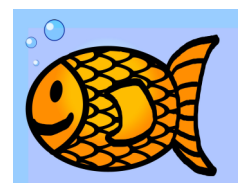
À partir de la 7P,
prendre contact avec la cure de Nyon :

Soirée d'information et d'inscription :
Judi 13 septembre, à 20h00
à l'ancienne poste,
Route d'Arzier 8, à St Cergue
pour organiser ensemble la catéchèse des enfants



Vente de poissons frais !

Tous les vendredis, sauf le dernier vendredi du mois, de 16h à 19h sur le parking du Centre Communal et Scolaire à Arzier



Fenêtres de l'Avent

Bientôt ... la fin de l'année sera là... et nous fêterons Noël !

La Municipalité vous propose d'organiser, à nouveau, la tradition des Fenêtres de l'Avent. Ces moments basés sur la convivialité et la simplicité invitent aux rencontres et au partage entre voisins et habitants de nos villages.

Deux possibilités s'offrent à vous:

★ 1. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00

Ou

★ 2. Décorer une fenêtre de votre habitat visible de la rue ou du chemin, l'éclairer à la date attribuée de 17 h 30 à 22 h 00 et offrir, le même jour, un moment convivial « sur le pas de la porte » avec une tasse de thé, un verre de vin chaud, une friandise, etc. de 18 h 30 à 20 h 30

Alors intéressés particuliers, sociétés locales, commerces, vous êtes les bienvenus !

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec l'Administration communale au 022 / 366 87 87.

Fin novembre, un calendrier sera établi et distribué dans la commune.



Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au 31 octobre 2018 à:

Administration communale, Rue du Village 22, CP, 1273 Arzier-Le Muids
ou par mail à: controle.habitants@arzier.ch

Nom:..... Prénom:

Adresse:

N° tél.

E-mail:

Date souhaitée: ou

★Choix 1: ★Choix 2:

Tous ensemble, nous préparons un spectacle musical intergénérationnel les 5 et 6 avril 2019 avec Queen, Michael Jackson, Brel, Carly Simon, les Rita Mitsouko, Bigflo & Oli, Cabrel ...

Vous aimez chanter?

Pas besoin de savoir lire une partition, ni d'avoir une grande expérience musicale, toutes les personnes aimant chanter sont bienvenues au chœur de L'Amitié!
Les mercredis soirs à 20h00 dès le 29 août à Le Muids
Sous la direction de Johanna Hernandez, une cheffe professionnelle et enthousiaste!

Pour les jeunes entre 13 et 25 ans, Johanna dirige aussi un chœur dynamique, le JAM ! Répétition un dimanche sur trois entre 16h00 et 19h30 Le Muids

Pour les enfants, Marion, et Rose-May se réjouissent de préparer un programme vivant. Répétition un vendredi sur deux de 16h00 à 17h00 Le Muids

Vous êtes les bienvenus Informations et dates : <https://www.choeursamitie.ch>

Si faire de la gymnastique vous intéresse, venez nous rejoindre !



Les cours de gym de la FSG Arzier-Le Muids

Rentrée scolaire 2018/2019 - Début des cours dès le 3 septembre 2018



Centre Communal et Scolaire (CCS)

ENFANTS	1P et 2P HarmoS	Enfantines	Lundi 15h45 – 16h45	
	2 ½ à 4 ans	Parents-Enfants	Lundi 17h00 – 18h00	
	3P et 4P HarmoS	Primaires	Mardi 15h45 – 17h15	
	5P et 6P HarmoS	Agrès 1	Mardi 17h30 – 19h00	nouveau jour et horaire !!
	dès 9S HarmoS	Agrès 3	Mardi 19h00 – 21h00	
	7P et 8P HarmoS	Agrès 2	Jeudi 17h30 – 19h30	nouvel horaire !!

Salle du Conseil Communal

DAMES	tous les âges	MaGymFit	Mardi 8h45 – 9h45	enfants non-scolarisés sont les bienvenus
		Pilates	Jeudi 8h45 – 9h45	

Centre Communal Multifonctions (CCM)

ADULTES	tous les âges	Gym & Dance	Jeudi 20h15 – 21h15	nouveau !!
---------	---------------	-------------	---------------------	------------

Vous n'avez jamais fait la gym avec notre société et vous voulez essayer un de nos cours ? Venez directement à l'heure et l'endroit mentionné ci-dessus. Les documents d'inscription peuvent être téléchargés dès le 3 septembre 2018 sur notre page de la site web de la Commune d'Arzier-Le Muids (<http://www.arzier.ch> -> Loisirs – Vie -> Sociétés locales -> FSG Gymnastique Dames-Enfants Arzier-Le Muids).



Pour le cours de la gym Enfantines (1P et 2P HarmoS), la

FSG Arzier-Le Muids recherche pour la rentrée scolaire 2018 :

**1 moniteur/monitrice supplémentaire
le lundi 15h45 – 16h45
au Centre Communal et Scolaire (CCS)**



Êtes-vous intéressé(e) et motivé(e) à partager une heure de plaisir sportif une fois par semaine avec des enfants de 4 à 6 ans ? Rien de plus facile que ça ! Aucune formation particulière n'est requise, cependant nous vous proposons de suivre une formation de base pour devenir officiellement moniteur/monitrice J+S (Jeunesse + Sport) et par la suite des modules de perfectionnement pour moniteur. Tout cela plus une petite indemnité sera payée par notre société de gym pour vous récompenser de votre volonté de consacrer un peu de votre temps aux enfants de notre commune.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à notre présidente Sabine Ray au 079 203 04 57 ou par mail à fsgarzierlemuids@gmail.com.

La monitrice actuelle peut également vous accueillir quelques lundis dès la rentrée scolaire afin de vous initier au déroulement des leçons.

Nous comptons sur vous!

Le comité



Sapin de Noël

Nous prions les personnes désireuses d'obtenir un sapin de Noël gratuit (un seul par ménage) de passer commande au moyen du bulletin ci-dessous. Vous pouvez aussi commander un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-, à payer sur place.

Les sapins seront remis aux personnes ayant passé commande à la déchetterie communale le samedi 1er décembre de 13 h 00 à 17 h 00.



BON DE COMMANDE / SAPIN DE NOËL

NOM:.....

PRENOM:.....

ADRESSE:.....

N° TELEPHONE:.....

un sapin de Noël gratuit
provenance forêt communale (de toutes tailles)

un sapin Nordmann au prix de CHF 30.-
(hauteur entre 150-200 cm)

A retourner jusqu'au 8 novembre 2018 (dernier délai):

**Commune d'Arzier-Le Muids
Rue du Village 22, CP, 1273 Arzier-Le Muids**